



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2025

A la suite d'une convocation du mardi 16 juin 2025, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 23 juin 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 31**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Freddy LITTY, Laurent MENIERE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, René STEINER, Jean MEKETYN, Bernard TREUVELOT, Christian CLEMENT, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Gérard THIEL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 3**

Madame, Messieurs Cyrille FETIQUE a donné procuration à Bernard CLAVE, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Roland ROTH, Luc BALLASSE a donné procuration à Gérard THIEL.

✓ **Excusés : 15**

Madame, Messieurs, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Durkut CAN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER,

✓ **Absents : 6**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK

02. FILIERES

OBJET : REFACTURATION DES REFUS DE TRI 2024

Le Président rappelle à l'assemblée que l'année 2024 a été marquée par la poursuite de la modification des schémas de collecte, avec un retrait définitif du sac orange du dispositif Multiflux à l'été. Pour rappel, le déploiement des nouveaux schémas de collecte s'est réalisé à des rythmes distincts selon les territoires depuis 2022.

L'ensemble de la collecte sélective est trié par la société Citraval sur son site de Chavelot dans les Vosges pour l'année 2024.

Le Sydeme expédie à Chavelot par mode de collecte :

- Sacs orange issus des Multiflux avec une distinction par site,
- Sacs jaunes transparents,
- Apport volontaire,
- Bac en porte à porte,
- Fibreux.

La prestation de transport et traitement de refus de tri ne concerne que les sacs orange et les nouvelles collectes hors fibreux (le coût du tri des fibreux comprend le coût du traitement des refus de tri).

Elle est encadrée en 2024 par deux marchés publics :

- Celui de juillet 2023 à juin 2024 pour le 1^{er} semestre 2024 :
 - o le Sydeme a confié 100% de ces refus de tri à Citraval dans le cadre de la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) ;
 - o le tarif de tri incluait la prestation de transport/traitement des refus de tri à hauteur de 20% des intrants. Aussi, Citraval facture au Sydeme les tonnages de refus supérieurs au 20%. Les tonnages de refus de tri traités sont donc inférieurs aux tonnages de refus de tri produits. Le coût de cette prestation est de 157 € HT/tonne (TGAP comprise).
- Celui du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 pour le 2^e semestre 2024 :
 - o le coût du tri est hors transport/traitement des refus de tri ;
 - o le marché en cours prévoit toujours une PSE transport/traitement des refus, le coût de la prestation est de 165 € HT/tonne (TGAP comprise).

En complément, le Sydeme est parvenu à trouver une alternative à la PSE, à savoir le traitement des refus de tri sur l'incinérateur de Velsen, à partir du mois de novembre 2024.

Pour information, le tableau ci-dessous reprend l'évolution des tonnages de refus de tri à la charge du Sydeme de 2021 à 2024 :

Tonnages Refus refacturés	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021/2024	
					Tonnes	%
Adhérents	5 807,98	4 941,38	3 177,75	3 001,76	-2 806,22	-48,32%
Sydeme	1 081,76	816,99	594,21	115,92	-965,84	-89,28%
TOTAL	6 889,74	5 758,37	3 771,96	3 117,68	-3 117,78	-45,25%

Il convient de rappeler que la dépense des refus de tri est en baisse depuis 2021. Cette baisse est liée aux changements de schémas de collecte et la sortie progressive des sacs orange du dispositif Multiflux.

L'évolution de la dépense de transport/traitement des refus de tri est reprise ci-après :

	Montant des refus de tri à charge du Sydeme				Evolution 2021/2024	
	2021	2022	2023	2024	Tonnes	%
TOTAL	895 665,79 €	834 963,35 €	565 794,17 €	477 424,12 €	-418 241,68	-46,70%

En 2024, sur les 4 568,29 tonnes produites, 3 117,68 tonnes ont été prises en charge par le Sydeme pour un montant de 477 424,12 € HT.

Tonnages de refus			
Période	Produits	Compris dans le coût du tri	A la charge du Sydeme
s1 2024	2 390,10	1 450,61	939,49
s2 2024	2 178,19	0,00	2 178,19
TOTAL 2024	4 568,29	1 450,61	3 117,68

Période	Citraval	Velsen	TOTAL
s1 2024	147 499,93 €	0,00 €	147 499,93 €
s2 2024	223 329,98 €	106 594,21 €	329 924,19 €
TOTAL 2024	370 829,91 €	106 594,21 €	477 424,12 €

Le tri Multiflux génère des erreurs de tri optique qui se traduisent par la présence de sacs verts et bleus dans le gisement de sacs orange envoyé à Citraval. Une cabine de préparation a été mise en place sur le site de Chavelot pour nettoyer le flux. La part de sacs verts et bleus présents est identifiée. Il est proposé comme les années précédentes de déduire cette part des tonnages de refus issus des sacs orange. Cela impacte le coût du prix des refus de tri refacturé aux adhérents à la baisse.

Pour les flux de sacs jaunes, d'apport volontaire et de bac dédié en porte à porte, 100% du coût du tri est refacturé aux adhérents.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des dépenses de traitement de refus de tri à supporter par flux entre le Sydeme et les adhérents :

	Sacs orange	Sacs jaunes	Apport volontaire	Porte à porte	TOTAL
TOTAL 2024	90 681,17 €	107 338,51 €	178 930,71 €	100 473,73 €	477 424,12 €
Sydeme	18 199,71 €				18 199,71 €
Adhérents	72 481,46 €	107 338,51 €	178 930,71 €	100 473,73 €	459 224,41 €
dont s1 2024	72 481,46 €	2 417,54 €	39 219,19 €	15 182,04 €	129 300,22 €
dont s2 2024	0,00 €	104 920,97 €	139 711,53 €	85 291,69 €	329 924,19 €

La répartition de ces dépenses entre les adhérents est calculée :

- par semestre :
 - o compte tenu du changement de marché au 2^e semestre 2024 impactant les modalités de facturation des refus de tri,
 - o compte tenu de la sortie définitive du sac orange pour la CA Forbach Porte de France fin juin 2024, cet adhérent représente 21% de la population du syndicat ;
- sur la base des tonnages livrés par flux, des résultats de caractérisations par flux et du bilan de tri transmis par Chavelot.

La répartition semestrielle 2024 est la suivante :

s1 2024	Tonnages refus valorisés à facturer aux adhérents			
Interco	SO	SJ	AV	PàP
CAFPF	90,75%	52,66%	0,00%	0,00%
CASAS	0,00%	23,16%	0,00%	0,00%
CASC	0,00%	0,00%	53,27%	0,00%
CCAB	0,00%	0,00%	11,82%	0,00%
CCB3F	0,00%	24,18%	0,00%	0,00%
CCDUF	0,00%	0,00%	11,16%	0,00%
CCFM	9,25%	0,00%	16,42%	0,00%
CCPBitche	0,00%	0,00%	0,00%	92,92%
CCPHBoulay	0,00%	0,00%	7,32%	0,00%
CCW	0,00%	0,00%	0,00%	7,08%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

s2 2024	Tonnages refus valorisés à facturer aux adhérents			
Interco	SO	SJ	AV	PàP
CAFPF		58,96%	0,00%	0,00%
CASAS		25,92%	0,00%	0,00%
CASC		0,00%	49,39%	0,00%
CCAB		0,00%	9,27%	0,00%
CCB3F		15,12%	0,00%	0,00%
CCDUF		0,00%	21,82%	0,00%
CCFM		0,00%	13,17%	0,00%
CCPBitche		0,00%	0,00%	88,83%
CCPHBoulay		0,00%	6,35%	0,00%
CCW		0,00%	0,00%	11,17%
Total	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%

En appliquant la quote part semestrielle respective de chaque adhérent au flux concerné pour le coût du traitement des refus de tri, la répartition obtenue est la suivante :

Interco	SO	SJ	AV	PàP	TOTAL
CAFPF	65 776,40 €	63 130,28 €	0,00 €	0,00 €	128 906,68 €
CASAS	0,00 €	27 759,17 €	0,00 €	0,00 €	27 759,17 €
CASC	0,00 €	0,00 €	89 896,07 €	0,00 €	89 896,07 €
CCAB	0,00 €	0,00 €	17 583,31 €	0,00 €	17 583,31 €
CCB3F	0,00 €	16 449,06 €	0,00 €	0,00 €	16 449,06 €
CCDUF	0,00 €	0,00 €	34 865,94 €	0,00 €	34 865,94 €
CCFM	6 705,05 €	0,00 €	24 838,76 €	0,00 €	31 543,81 €
CCPBitche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 869,24 €	89 869,24 €
CCPHBoulay	0,00 €	0,00 €	11 746,63 €	0,00 €	11 746,63 €
CCW	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 604,49 €	10 604,49 €
Total	72 481,46 €	107 338,51 €	178 930,71 €	100 473,73 €	459 224,41 €

Le Comité syndical, après avis des membres du Bureau et de la Commission finances lors de leur réunion du 16 juin 2025,

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

32 voix pour,
2 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver le calcul de refacturation selon la clé de répartition susmentionnée ;
- Décider la refacturation du traitement des refus de tri 2024 selon le tableau de répartition ci-dessus ;
- D'imputer la recette à l'article 7711 du budget 2025.

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **04 JUL. 2025**